



Conseil de quartier
Saint-Sauveur



Rapport annuel 2025

Présenté à l'assemblée générale du 15 avril 2026

Table des matières

MOT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
SES MEMBRES AU 31 DECEMBRE 2025	4
SON FONCTIONNEMENT.....	5
PARTICIPATION DU PUBLIC AUX ASSEMBLEES.....	6
ADRESSE DE CORRESPONDANCE ET PERSONNE-RESSOURCE	6
PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITES EN 2025.....	7
MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITE EXECUTIF	7
PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	9
PROJET DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE	10
TABLE DE CONCERTATION VELO DES CONSEILS DE QUARTIER	10
RESOLUTIONS D'INTERET ADOPTEES.....	11
ÉTATS FINANCIERS	13
EXERCICE FINANCIER DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025	13

Mot des membres du conseil d'administration

Au moment de rédiger le rapport annuel, nous, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, réalisons que nous sommes privilégiés d'attirer autant de résidents chaque mois pour participer aux assemblées et consultations. Peu importe le dossier, les rencontres sont sujettes à des échanges nuancés et stimulants sur les aspirations du quartier et l'évolution des besoins des citoyens.

L'année 2025 a encore été une année occupée pour notre quartier ; sa vitalité n'est plus à démontrer. Avec ses nombreuses initiatives citoyennes, ses espaces publics habités ainsi que les nombreux développements industriels, résidentiels ou communautaires, la population doit pouvoir s'exprimer et un dialogue doit être possible entre les différentes parties prenantes du quartier. Le conseil de quartier de Saint-Sauveur demeure l'endroit privilégié pour permettre à la Ville de Québec de recueillir les idées, les opinions ou, dans certains cas, les préoccupations de ceux et celles qui vivent directement les retombées de tous ces projets.

En ce sens, les membres du conseil d'administration sont toujours soucieux et soucieuses d'offrir un lieu d'échange ouvert, accueillant, respectueux et sain, permettant à tous et toutes de s'exprimer librement. Plus qu'une courroie de transmission, les assemblées doivent permettre un échange entre tous les participants. Dans cet esprit, nous demeurons ouverts à toute suggestion pouvant bonifier notre fonctionnement et le rendre plus accessible aux personnes habitant le quartier.

C'est avec reconnaissance que les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur vous présentent son rapport annuel 2025.



Le conseil d'administration

Sa composition au 31 décembre 2025

Membres avec droit de vote	
Postes réservés aux femmes	
Mme Virginie Bernier	Secrétaire (2027)
Mme Morgane Person	Administratrice (2027)
Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2026)
Mme Marilyn Wellman	Trésorière (2026)
Postes réservés aux hommes	
M. Mathieu Montégiani	Vice-président (2026)
M. Sylvain Simoneau	Administrateur (2027)
M. Samuel Yergeau	Administrateur (2026)
-	
Postes neutres	
-	
-	
Poste coopté	
Mme Elisabeth Bouchard	Administratrice (2026)
Membres sans droit de vote	
Mme Élainie Lepage	Conseillère municipale
Au soutien du conseil de quartier	
M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
Mme Véronique Demers	Aide à la rédaction des procès-verbaux

Mentionnons la contribution des personnes suivantes qui ont également siégé au cours de l'année 2025 au conseil de quartier.

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur
M. Étienne Pinel	Administrateur
M. Cédrik Verreault	Administrateur

Un hommage a été rendu à M. Marc-André Beauchemin à la suite de son décès soudain le 7 mai 2025 pour souligner son implication au sein du conseil de quartier de Saint-Sauveur à titre de président et d'administrateur pendant près de 15 ans.

Le conseil de quartier tient également à remercier et à souligner l'apport significatif au quartier de M Pierre-Luc Lachance qui a été un conseiller municipal présent et à l'écoute au cours des huit dernières années. Il a démontré une assiduité et une disponibilité impressionnantes, une grande efficacité et un dévouement dans de nombreux dossiers importants, comme les logements sociaux, le verdissement et le parc Durocher, pour ne nommer que ceux-ci.

Son fonctionnement

En 2025, en plus de l'assemblée annuelle, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a tenu neuf assemblées ordinaires du conseil d'administration et une assemblée extraordinaire. À ces assemblées s'ajoutent des rencontres de travail ou de comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

- Émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier;
- De sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier, en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville;
- Bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Jusqu'à onze personnes, résidant dans le quartier ou représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier, veillent au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes, quatre aux hommes, deux postes d'orientation neutre qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, un siège est disponible pour un membre coopté nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix du membre coopté. Celui-ci est nommé pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillères et conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration sans droit de vote.

Participation du public aux assemblées

Les assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur sont ouvertes au public. À chaque assemblée, du temps est réservé aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire à la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit au Centre Édouard-Lavergne, sis au 390, rue Arago Ouest. Il est également possible de participer aux assemblées en ligne. Généralement, les assemblées se déroulent le troisième mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août où le conseil fait relâche.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville », à la section « Mon Arrondissement ». Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/saintsauveur/index.aspx.

Adresse de correspondance et personne-ressource

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
500, rue du Pont
Québec (Québec) G1K 6N4
ca@saint-sauveur.conseilquartier.quebec

La personne-ressource de la Ville de Québec est M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques. On peut le joindre au Service des relations citoyennes et des communications, par téléphone, au 418 641-6411, poste 1435 ou par courriel à : dave.gagnon-pelletier@ville.quebec.qc.ca.

Principaux dossiers traités en 2025

Mandats du conseil d'arrondissement et du comité exécutif

Conformément à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec* et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les membres du conseil de quartier sont consultés sur différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil en 2025.

Sujet	Titre	Recommandations ou action du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique-Zonage 2025-01-15	<p>Autorisation personnelle pour l'organisme sans but lucratif Le Patro Laval</p> <p>Relevant du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Patro Laval pour l'utilisation du lot numéro 5 343 106 du cadastre du Québec (R.C.A.1V.Q.529)</p>	Recommander à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage 2025-03-19	<p>Assouplissement réglementaire pour quatre zones du parc industriel Saint-Malo</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 15011lp, 15024lp, 15027lp et 15077lp,</p>	Recommander à majorité au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation



Conseil de quartier Saint-Sauveur

	R.C.A.1V.Q.536 (parc industriel Saint-Malo) quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur.		
Consultation publique-Zonage 2025-05-21	<p>Renouvellement de la permission d'occupation temporaire à Musique Gagné pour l'utilisation d'un stationnement</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation à Musique Gagné pour l'utilisation du lot numéro 5 341 909 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q.541</p>	Recommander à majorité au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage 2025-06-18	<p>Augmentation du nombre de logements au 88, rue de Verdun</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 15081Ha et 15020Mb, R.C.A.1V.Q.548 (quartier de Saint-Sauveur), district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur</p>	Recommander à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage 2025-06-18	<p>Autorisation d'un centre d'escalade dans le parc industriel de Saint-Malo</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15024lp, R.C.A.1V.Q.553 (1180, rue Leber, quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur)</p>	Recommander à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'approuver les projets de modification tels que présentés	Semblable à la recommandation
Séance d'information et d'échange 2025-06-18	Projet de logements sociaux de la Société John Howard au 360, rue du Cardinal-Taschereau	<p>Sans objet.</p> <p>Comme ce projet d'habitation découle d'un programme de logement social, il peut être autorisé par le biais d'un règlement</p>	Sans objet.



Conseil de quartier Saint-Sauveur

		spécial, conformément à l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, sans avoir à procéder à une consultation publique. Le conseil de quartier n'a donc pas formulé de recommandation.	
Consultation publique-Zonage 2025-06-25	<p>Projet de livraison de marchandises à l'aide de vélos-cargos au 410, rue Lafayette</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 5 340 948 du cadastre du Québec, R.V.Q.3481</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 5 340 948 du cadastre du Québec, R.V.Q.3482</p>	Recommander à l'unanimité au conseil de ville d'approuver les projets de modification tels que présentés	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage 2025-09-17	<p>Autorisation personnelle à l'Église Évangélique de Pentecôte pour l'utilisation du 810-820, boulevard Charest Ouest</p> <p>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Église Évangélique de Pentecôte - Québec pour l'utilisation du lot numéro 5 340 687 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q.556.</p>	Recommander à l'unanimité les projets de modification tels que présentés	Semblable à la recommandation

Plan d'action du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur souhaite se doter d'un plan d'action lui permettant de cibler les actions porteuses pour l'avenir du quartier. Pour que cet exercice permette d'identifier les réelles priorités des personnes fréquentant le quartier, le conseil d'administration ont collaboré avec La Concerte du quartier Saint-Sauveur, un organisme

travaillant à l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents et résidentes, particulièrement les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque de l'être. La Concerte a effectué, en 2024, la consultation « Vivre dans Saint-Sauveur » laquelle a permis de récolter l'avis de 970 personnes du quartier sur différents aspects de la vie de quartier.

En bénéficiant du généreux partage des résultats de cette consultation, le conseil de quartier a pu développer des outils de consultations spécifiques à son exercice d'élaboration de plan d'action pour la suite de ses travaux en 2026.

Projet dans le cadre de la Stratégie en faveur de la biodiversité

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur a formulé une demande pour réaliser un projet dans le cadre de la Stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2040 de la Ville. Le projet proposé, et accepté, consiste en l'élaboration d'un balado sur la biodiversité en basse-ville. Le conseil de quartier a donc entamé la recherche de partenaire pour réaliser ce projet. Si tout se déroule comme envisagé, le balado devrait être rendu public au cours de l'année 2026.

Table de concertation vélo des conseils de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur est membre de la Table de concertation vélo des conseils de quartier (TCVCQ). Cette instance, qui peut réunir jusqu'à une cinquantaine de délégués issus de trente (30) quartiers, s'est donné pour mandat de veiller au développement du réseau cyclable utilitaire. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable de la Ville de Québec en ce qui concerne le développement du réseau cyclable utilitaire et le regroupement des besoins et attentes des citoyens des divers quartiers de Québec.

Les membres de la TCVCQ se sont réunis en mode virtuel à 6 reprises au cours de l'année 2025. Les principaux sujets abordés en cours d'année ont été :

- Réseau cyclable hivernal et effet de la nouvelle politique de déneigement ;
- Budget que la Ville consacre à la mobilité active ;
- Discussion et résolution concernant plusieurs aménagements cyclables, notamment les corridors VivaCité (CVC). Deux développements du CVC concernent plus particulièrement le quartier :
 - Le prolongement du CVC sur la rue Marie-de-l'Incarnation jusqu'au boulevard Hamel ;
 - L'amélioration du CVC sur la rue Marie-de-l'Incarnation entre la Côte de la Pente-Douce et le boulevard Charest ;
- Stratégie de sécurité routière de la Ville ;
- Maintien de la vigilance concernant les grands projets (tramway, réaménagement routier, développement immobilier, Plan particulier d'urbanisme (PPU), etc.) ;
- Opportunité de sonder l'intérêt des partis politiques à la cause du cyclisme utilitaire dans le cadre des élections municipales 2025 (campagne « Je vote vélo ! ») ;

- Présentation d'un mémoire dans le cadre des consultations portant sur le Plan d'urbanisme et mobilité (PUM) ;
- Diffusion et support aux activités de visibilité comme le mois du vélo et la Convergence vélo.

Apparitions dans les médias

Voici quelques interventions de la part d'administrateurs du conseil de quartier dans les médias pour l'année 2025 :

- [Dernier hommage à Marc-André Beauchemin, un pilier de la basse-ville](#) (MonQuartier, 25 mai 2025)
- [Un citoyen de Saint-Sauveur lance une pétition pour améliorer la circulation sur la rue de Verdun](#) (MonQuartier, 28 juillet 2025)
- [Levée de boucliers contre le troisième lien](#) (MonQuartier, 28 octobre 2025)

Résolutions d'intérêt adoptées

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur est appelé à prendre position à propos des enjeux du quartier soulevés par les résidents, les administrateurs du conseil et les organismes du quartier comme la sécurité routière, l'accessibilité du logement et le verdissement. Les prises de position du conseil de quartier de Saint-Sauveur se font sous la forme de résolutions adressées à la Ville de Québec ou sous forme d'appui à des organismes et des initiatives. Le tableau ci-dessous présente les résolutions adoptées en 2025 par le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur.

No de résolution et sujet	Résolution	Destinataire	Réponse/suivi
N° 25-04-04 Diminution de fréquence du parcours 19	Le conseil de quartier de Saint-Sauveur déplore la diminution de services du parcours 19 et réitère auprès du RTC qu'advenant une modification dans la fréquence et dans les tracés de certains parcours à long terme, il est apprécié d'offrir une séance d'information lors d'une séance du conseil de quartier et à des assemblées de consultation du milieu, et ce, plusieurs mois avant leur implantation	Réseau de transport de la Capitale (RTC)	Le RTC indique que l'horaire du parcours 19 a été modifié afin d'ajuster la fréquence à l'achalandage réel. En effet, les données démontrent que ce parcours ne répondait pas aux normes du RTC pour offrir du service haute fréquence en tout temps. En période hors pointe, les voyages retirés comptaient entre 1 et



			<p>4 passagers à bord. Les horaires sont ajustés quatre fois par année pour que les services offerts évoluent en même temps que les changements d'habitudes partout sur le territoire.</p> <p>Concernant les consultations organisées par le RTC, ces activités visent des changements qui sont d'une ampleur considérable, car elles requièrent du temps et des ressources qui ne peuvent malheureusement pas être déployés pour tous les changements.</p>
<p>N° 25-04-05</p> <p>Mise à jour des cartes dans l'application Nomade</p>	<p>Le conseil de quartier de Saint-Sauveur déplore que le RTC ait omis de planifier la livraison de la cartographie à jour des parcours sur l'application Nomade pour qu'elles soient en vigueur dès le début des travaux et réitère sa demande pour que tous les outils de communication, dont Nomade, soient à jour et opérationnels dès le début du chantier de la rue Saint-Vallier Ouest pour la dernière année du projet, en 2026</p>	<p>Réseau de transport de la Capitale (RTC)</p>	<p>Le RTC a indiqué comme réponse que la solution technologique actuelle (Nomade) ne permet pas de visualiser les détours en temps réel. Le RTC assure être en train d'analyser les options pour ajouter les informations de détours dans le flux de données et vouloir rendre disponibles ces informations pour les utilisateurs.</p>
<p>N° 25-05-01</p> <p>Création d'une table de concertation transport en commun</p>	<p>Le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande l'appui à la création d'une Table de concertation des conseils de quartier sur le transport en commun dans la Ville de Québec</p>	<p>Les autres conseils de quartier favorables à cette initiative</p>	<p>Une table de concertation en transport en commun (TCTC) a été mise en place au début de l'année 2026.</p>

États financiers

Exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Bilan financier	2025	2024	2023	2022	2021
<i>Actifs</i>					
Compte bancaire	5 231,75 \$	3 185,24 \$	3 515,89 \$	4 699,00 \$	6 112,00 \$
À recevoir – fonctionnement	-	-	1 365,00 \$	-	-
À recevoir – Initiatives	-	-	-	-	-
Total actifs	5 231,75 \$	3 185,24 \$	4 880,89 \$	4 699,00 \$	6 112,00 \$
<i>Passifs</i>					
À payer – Fonctionnement	-	(120,00) \$	(39,00) \$	-	-
À payer – Initiatives	-	-	-	-	-
Total passifs	-	(120,00) \$	(39,00) \$	-	-
Valeur nette	5 231,75 \$	3 305,24 \$	4 919,89 \$	4 699,00 \$	6 112,00 \$

État des résultats	2025	2024	2023	2022	2021
<i>Produits</i>					
Montants reçus – Fonctionnement	-	1 365,00 \$	-	1 304,00 \$	602,00 \$
Montants reçus – Initiatives	4 000,00 \$	-	2 400,00 \$	12 000,00 \$	10 500,00 \$
Montants reçus – Ristourne	2,03 \$	130,05 \$	3,80 \$	-	-
Total produits	4 002,03 \$	1 495,05 \$	2 403,80 \$	4 699,00 \$	11 102,00 \$
<i>Charges</i>					
Montants payés – Secrétariat	1 170,00 \$	1 080,00 \$	1 000,00 \$	945,00 \$	-
Montants payés – Frais bancaires	35,40 \$	49,40 \$	75,75 \$	94,00 \$	-
Montants payés – Fonctionnements, autres	857,58 \$	696,30 \$	346,77 \$	452,00 \$	1 287,00 \$
Montants payés – Initiatives	-	-	2 000,00 \$	13 225,00 \$-	7 525,00 \$
Total charges	2 062,98 \$	1 825,70 \$	3 422,52 \$	14 716,00 \$	8 812,00 \$
Valeur nette	1 939,05 \$	(330,65) \$	(1 018,72) \$	(1 412,00) \$	2 290,00 \$

Notes complémentaires

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 27 octobre 1998, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Saint-Sauveur**.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.

